

Bachelier en enseignement section 3 sciences

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RN2301 Analyse des pratiques			
Ancien Code	PERN2B31ANAPR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ESB2310		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Marc BLONDEAU (blondeaum@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Marc BLONDEAU (blondeaum@helha.be) Anouk DUMONT (dumontan@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Pascal PAPANIMITRIOU (papanimitrioup@helha.be) Eveline ZUANON (zuanone@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Analyser sa pratique pédagogique (dispositif pédagogique et posture enseignante) individuellement et avec d'autres en s'appuyant sur des référents théoriques (issus de la recherche en éducation, en didactique et en sciences humaines) et sur des savoirs issus de l'expérience, afin d'établir une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves puis de les réguler

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Acquis d'apprentissage visés

S'approprier les concepts de

- Analyse et pratique réflexive (Cambier & Deprit, 2020)

- Analyse de l'activité et autoconfrontation (Hubault, 1996)
- Perspective non déficitaire (Malo, 2008)
- Faire la classe (Daguzon & Goigoux, 2012; Saujat, 2004)
- Caractéristique des situations de classe (Doyle, 2006)
- Liens entre action et réflexion (Wittorsky, 2007)
- Processus de conduite de classe (Blondeau, 2023; Bourbao, 2010)
- Gestes, micro-gestes et postures professionnelles (Bucheton & Soulé, 2009; Duvillard, 2017)
- Expériences d'apprentissage (Blondeau, à paraître)

Mobiliser ces concepts dans des analyses de vidéos de pratiques de pairs.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERN2B31ANAPRA Analyse des pratiques 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERN2B31ANAPRA Analyse des pratiques 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des pratiques			
Ancien Code	13_PERN2B31ANAPRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CESB2311		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascalie PAPADIMITRIOU (papadimitrioup@helha.be) Eveline ZUANON (zuanone@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Analyser sa pratique pédagogique (dispositif pédagogique et posture enseignante) individuellement et avec d'autres en s'appuyant sur des référents théoriques (issus de la recherche en éducation, en didactique et en sciences humaines) et sur des savoirs issus de l'expérience, afin d'établir une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves puis de les réguler

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant.e sera capable de décrire, interpréter, évaluer une situation de classe documentée sous la forme d'une vidéo à l'aune des référents travaillés au cours, et de projeter les réflexions sur sa pratique professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

S'approprier les concepts de

- Analyse et pratique réflexive (Cambier & Deprit, 2020)
- Analyse de l'activité et autoconfrontation (Hubault, 1996)
- Perspective non déficitaire (Malo, 2008)
- Faire la classe (Daguzon & Goigoux, 2012; Saujat, 2004)
- Caractéristique des situations de classe (Doyle, 2006)
- Liens entre action et réflexion (Wittorsky, 2007)
- Processus de conduite de classe (Blondeau, 2023; Bourbao, 2010)
- Gestes, micro-gestes et postures professionnelles (Bucheton & Soulé, 2009; Duvillard, 2017)
- Expériences d'apprentissage (Blondeau, à paraître)

Le cours se donne en présentiel. Il est composé de séances en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

Par respect du Règlement Général de Protection des Données, les vidéos relèvent d'une confidentialité contractuelle. Elles ne sont donc accessibles que durant le cours. De ce fait, la présence active aux séances est obligatoire et les présences seront prises lors des ateliers pratiques de volume 2.

UE à 3 crédits

Volume 1 : 7,5h

Volume 2 : 15h

Démarches d'apprentissage

Activités d'apprentissages prévues et méthode(s) d'enseignement

Le cours alternera des exposés théoriques, des discussions en groupes, du travail sur des documents écrits, du travail en autonomie et de l'analyse de vidéos.

Mode d'enseignement

Dispositif d'enseignement : Présentiel et travail autonome

Volume 1 : en grand groupe : 7,5h

Volume 2 : 15h en groupe de 20 à 25.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Modalités d'évaluation et critères

Examen écrit de 120 min. En cas d'absence non motivée valablement par un certificat médical ou un document équivalent, l'accès à l'examen sera refusé.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pour l'examen

Possibilité d'apporter des notes manuscrites (longueur max. d'une feuille = 1 recto-verso).

Les étudiants à besoins spécifiques peuvent contacter le titulaire pour définir les modalités.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).